

**SAS IFOR**

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

L'audit des EHPAD : les domaines sensibles de la démarche et les modalités de mise en oeuvre

PUBLIC

Commissaires aux comptes , Experts-Comptables, collaborateurs et stagiaires

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

Les EHPAD relèvent de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et d'une nouvelle gouvernance introduite par la loi du 21 juillet 2009. Ils sont soumis à une réglementation spécifique en termes d'ouverture, de transformation, d'extension, d'habilitations financières, de contrôle et de facturation.

Ils évoluent dans un cadre réglementaire complexe qui comporte plusieurs spécificités liées à une législation engendrant de fortes contraintes.

Dans cet environnement en pleine mutation, la démarche du commissaire aux comptes comporte des spécificités qu'il doit maîtriser dans le cadre de l'audit des comptes.

Cette formation essentiellement axée sur les aspects pratiques a pour objectif de présenter une démarche d'audit et des outils de contrôle pour les commissaires aux comptes exerçant dans ce secteur permettant de réaliser la mission d'audit en toute sécurité et en respectant les règles professionnelles.

Elle évoque les EHPAD des secteurs public, associatif et privé

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Cette formation a pour objectifs :
- d'apporter à l'auditeur le niveau de connaissance du fonctionnement et de l'environnement législatif, réglementaire et budgétaire liées à l'activité des EHPAD.
- de l'aider à identifier et évaluer les principales zones de risques ayant une incidence significative sur les comptes et la continuité d'exploitation.
- de lui permettre de construire une démarche adaptée aux spécificités juridiques et réglementaires et aux risques qu'elles génèrent

- de l'accompagner dans la réalisation des diligences incontournables à l'aide d'outils opérationnels.

CONTENU PEDAGOGIQUE

La formation comprend cinq séquences principales

La première est consacrée à l'organisation du secteur, la présentation de l'environnement juridique, réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrit l'activité des EPHAD ; cette phase va permettre au commissaire aux comptes de connaître les domaines sensibles et d'orienter ses diligences.

La deuxième traitera des risques spécifiques à l'activité

La troisième évoquera l'examen de contrôle interne des cycles où les risques les plus importants auront été identifiés (notamment sur le cycle « facturation »)

La quatrième séquence abordera les autres thèmes présentant des difficultés pour l'auditeur (thèmes émanant des participants) ; elle constitue le socle de la formation puisqu'elle traitera des diligences incontournables à accomplir en fonction de l'évaluation des risques et proposera des supports opérationnels à utiliser pour documenter les travaux et constituer le dossier de travail.

La cinquième traitera de la problématique du non respect des textes légaux et réglementaires dans le contexte d'un EHPAD

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Exposés / Cas pratiques / QUIZ

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.

- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.

• La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande

de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.

- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités

- interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.

- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9h 00 - 17h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8 / Nombre maximum de participants : 17

FORMATEUR

Guy ZERAH

Expert-comptable / Commissaire aux comptes

Concepteur et animateur

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 400 €

Adhérent IFEC + CJEC : 300 €

Adhérent IFEC + ANECS : 300 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 300 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < Sans :
300 €

Non Adhérent IFEC : 500 €

